

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 2019_002_DCM
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre février, le Conseil Municipal de la Ville d'Audincourt s'est réuni à l'Espace Gandhi, 77 Grande Rue, après convocation légale adressée et affichée le 29/01/2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude GALLARD.

Étaient présents : Marie-Claude GALLARD, Damien CHARLET, Catherine DOMON, David BARBIER, Jacques CASOLI, Christine MÉTIN, Renaud FOUCHÉ, Mélanie DAF, Kamel REBAL, Céline DURUPHTY, Michel LANG, Noëlle GRIMME, Jack MAILLOT, Jean-Marie MARTIN, Gérard COULON, Pierre MÉNISSIER, Mustapha HAYOUN, Martial BOURQUIN, Catherine LUTZ, Isabelle REDLER, Zina GUEMAZI, Halimé SALMI-AKSIN, Christine BESANÇON, Morad BENAÏSSA

Excusés Représentés : Kévin PRÉVOT avec pouvoir à Damien CHARLET

Absents : Marc ACHOUR, Claire MASSAINI, Zeki ASLAN, Salima INÉZARÈNE, Thierry LABE, Delphine MAENHOUT, Violette ROBILLARD, Vincent ADAMI

Secrétaire de séance : Gérard COULON

Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général Adjoint des Services

OBJET

Cédric DICHAM



DROITS, TARIFS ET RECETTES DIVERSES

Procès-verbal de cette séance affiché le : 12/02/2019

DROITS, TARIFS ET RECETTES DIVERSES

Nature : - Fonction : - Gestionnaire :

Mesdames, Messieurs,

Les propositions tarifaires figurent en annexe. Il convient de signaler plus particulièrement que :

1) De nombreux tarifs ne connaissent aucune modification

Il s'agit essentiellement des tarifs qui ont fait l'objet de revalorisations au cours des dernières années (concessions, publicité, droits de place, loyers du marché couvert, location de salles, par exemple),

2) D'autres tarifs connaissent une variation selon l'indice de référence IRL

Sont concernés les tarifs des loyers des immeubles, conformément aux contrats de location,

3) Certains tarifs connaissent un réajustement

Il en est ainsi, par exemple pour :

- la redevance de stationnement,
- le droit de place relatif à l'abonnement du marché de plein air du centre ville,
- les droits d'entrée, en prévente et sur site, dans le cadre du festival Rencontres et Racines,
- les tarifs relatifs au paiement des intervenants dans le cadre des actions culturelles (charte illustrateurs).

Les tarifs subsisteront tant qu'ils ne seront pas rapportés par une nouvelle délibération.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Signé par : Marie-Claude GALLARD
Date : 08/02/2019
Qualité : Maire



(Handwritten signature of Marie-Claude Gallard)

Art	SF	CS	NATURE							
7067	251 253	A3	RESTAURATION SCOLAIRE : Participation des familles par heure de restauration scolaire en Euros							
			Familles audincourtoises (1) : suivant quotient familial CAF (2)							
			NOUVEAUX TARIFS				MODIFICATIONS			
			quotient familial < 800				quotient familial < 800			
			0,19% du quotient familial CAF avec un minimum de 1,09 €/repas				0,19% du quotient familial CAF avec un minimum de 1,09 €/heures			
			quotient familial > 800				quotient familial > 800			
			0,22% du quotient familial CAF avec un minimum de 4,31 €/repas				0,22% du quotient familial CAF avec un maximum de 4,31 €/heures			
			Familles extérieures	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Familles extérieures	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
			hors CLIS	4,31 €	3,86 €	3,44 €	hors CLIS	4,31 €	3,86 €	3,44 €
			CLIS	2,16 €	1,93 €	1,72 €	CLIS	2,16 €	1,93 €	1,72 €
			Fourniture de repas au centre de loisirs :				par repas			
							3,50 €			
			Accompagnant ADAPEI :				par repas			
							4,15 €			
			(1) Dans le cadre d'une garde alternée :							
			- si un des parents seulement est domicilié à Audincourt, tarif appliqué : "Familles audincourtoises" sur la base du quotient familial CAF du parent qui utilise le service,							
			- si les deux parents utilisent le service, le tarif appliqué sera celui qui correspond au quotient familial CAF du parent nommé débiteur par le couple							
			(2) Modalité de calcul du quotient familial en l'absence de quotient CAF :							
			revenu annuel+ prestations CAF/12/nombre de parts		Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	par enfant supplémentaire	
					Nombre de parts	2,5	3	4	0,5	

AP	7067	2553	A3	ACCUEIL PERISCOLAIRE :						
				TARIFS 2018		NOUVEAUX TARIFS				
				coût heure minimum		0,88				
				coût heure maximum		1,85				
				Calcul coût heure AP: 0.15 % du quotient familial CAF (2) (3)						
				2) Dans le cadre d'une garde alternée :						
				- si un des parents seulement est domicilié à Audincourt, tarif appliqué : "Familles audincourtoises" sur la base du quotient familial CAF du parent qui utilise le service,						
				- si les deux parents utilisent le service, le tarif appliqué sera celui qui correspond au quotient familial CAF du parent nommé débiteur par le couple						
				(3) Modalité de calcul du quotient familial en l'absence de quotient CAF:						
				revenu annuel+ prestations CAF/12/nombre de parts		Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	par enfant supplémentaire
						Nombre de parts	2,5	3	4	0,5